

27.—Population classifiée selon le sexe et le lieu de naissance, par provinces et territoires, d'après le recensement de 1921.

Provinces et territoires.	Total.			Aborigène.		De naissance britannique.		De naissance étrangère.	
	Masculine.	Féminine.	Des deux sexes.	Masculine.	Féminine.	Masculine.	Féminine.	Masculine.	Féminine.
Ile du Prince-Edouard.....	44,887	43,728	88,615	43,702	42,548	509	565	676	615
Nouv.-Ecosse...	266,472	257,365	523,837	243,181	237,151	15,445	14,074	7,846	6,140
Nouveau-Brunswick.....	197,351	190,525	387,876	186,417	180,001	5,495	5,214	5,439	5,310
Québec.....	1,180,028	1,181,171	2,361,199	1,082,483	1,090,140	44,830	45,034	52,715	45,997
Ontario.....	1,481,890	1,451,772	2,933,662	1,139,262	1,152,717	237,220	222,357	105,408	76,698
Manitoba.....	320,567	289,551	610,118	198,284	189,462	61,651	51,463	60,632	48,626
Saskatchewan..	412,700	343,810	757,510	241,557	216,276	57,430	42,925	114,713	84,609
Alberta.....	324,208	264,246	588,454	166,176	148,914	55,724	43,668	102,308	71,664
Colombie-Britannique.....	293,409	231,173	524,582	136,758	127,288	87,769	72,983	68,882	30,902
Territoire du Yukon.....	2,819	1,338	4,157	1,583	1,017	486	86	750	235
Territoires du Nord-Ouest... Marine de guerre canadienne...	4,129 485	3,859 -	7,988 485	51 49	3,830 -	80 433	13 -	98 3	16 -
Canada—1921..	4,529,945	4,258,538	8,788,483	3,443,403	3,389,344	567,072	498,382	519,470	370,812
“ 1911..	3,821,995	3,384,648	7,206,643	2,849,442	2,770,240	501,138	332,284	471,415	282,124

9.—Population urbaine et rurale.

Le tableau 28 condense les statistiques de la population classifiée soit comme urbaine, soit comme rurale, depuis 1891. Pour les fins du recensement, la population des cités, des villes et des villages incorporés a été considérée comme urbaine et celle vivant en dehors de ces localités, comme rurale. La distinction ainsi établie entre la population rurale et la population urbaine procède donc de la législation provinciale, plutôt que de l'importance des agglomérations. Les lois des différentes provinces diffèrent au regard de la population que doit nécessairement avoir une municipalité pour acquérir le droit à l'urbanisme; par exemple, les lois de la Saskatchewan permettent à 50 personnes résidant effectivement sur un territoire n'excedant pas 640 acres, de réclamer leur incorporation comme village, tandis que la loi d'Ontario prescrit que les villages sollicitant leur incorporation doivent avoir une population d'au moins 750 âmes, dans une superficie n'excedant pas 500 acres. Pour cette raison, la ligne de démarcation entre la population rurale et la population urbaine n'est pas uniformément établie dans toute la Puissance, puisque les agglomérations de population y sont différemment qualifiées. Toutefois, le tableau 30 permet à ceux qui sont familiers avec la statistique démographique d'obtenir, à défaut de mieux, au moins une impression d'ensemble.¹

¹ Aux Etats-Unis, le bureau de recensement considère comme population urbaine les habitants des cités et autres agglomérations urbaines ayant au moins 2,500 habitants, ainsi que ceux des villes du Massachusetts, du New-Hampshire et du Rhode Island, ayant 2,500 habitants. Quoique ces "villes" aient un caractère partiellement rural, résultant de la forme du gouvernement local existant dans ces États, le bureau du recensement des Etats-Unis a jugé équitable d'en classer la population comme urbaine.